



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



La FEHAP crée la désespérance sociale...

Un texte minimaliste, une rédaction plus qu'incertaine, une menace pour les accords existants, une négociation bâclée...

La CFE-CGC Santé-Social ne signera pas l'avenant « frais de santé » à la CCN 51 !

Dans les suites de la réunion de la Commission Paritaire du 6 novembre dernier, la FEHAP a mis un avenant à la signature.

11 mois après de vaines discussions autour de la mise en place d'un régime conventionnel frais de santé, le résultat est consternant :

- un régime de base obligatoire qui se borne au « panier de soin » prévu par la Loi...
- des options, améliorant le régime de base ou permettant son extension aux ayants droit du salarié, dont le coût est différent selon les assureurs référencés !
- une action sociale qui tentera d'exister sans fond social dédié, s'agissant d'un secteur conventionnel qui concerne 275.000 salariés !
- une menace parfaitement réelle sur les dispositions actuellement en vigueur dans les établissements tant la tentation sera grande pour le chef d'entreprise d'y mettre fin pour appliquer le dispositif minimaliste et forcément peu coûteux imposé par la Loi !

La CFE-CGC Santé-Social demande à la FEHAP :

- de cesser de croire que certaines signatures syndicales sont acquises d'avance. La signature de la CFE-CGC Santé-Social n'est pas automatique,
- d'ouvrir, dès le mois prochain, une véritable négociation où les propositions des Organisations Syndicales seront prises en considération,
- enfin, de se présenter de préférence sans mandat bloqué de son conseil d'administration, ce qui facilitera certainement le dialogue social.

**Les négociateurs CFE-CGC Santé-Social
A Paris, le 19 décembre 2014**



CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr